



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 18/09/2014

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire, Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h35.

Madame Blandine CARATY a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Madame Catherine HOWARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2014.

Madame Monique GAILHOU fait part à l'assemblée d'une erreur de dénomination. Il est donc procédé au changement de « Jean-Marc » par « Jean-Bernard ».

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande une observation sur le tarif du loyer de l'entreprise SITA qui avait été fixé à 210 € en conseil municipal alors que le procès-verbal retranscrit 300 €. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la SITA a demandé une augmentation de surface entraînant donc une augmentation du montant du loyer.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande à Monsieur le Maire pourquoi les travaux supplémentaires votés par le dernier Conseil municipal ne sont pas retranscrits dans le procès-verbal. Il sera fait part au procès-verbal du 1^{er} juillet 2014 de la mention suivante en point 16.1 : « Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires rue du Gabastou suite aux travaux déjà engagés dans cette rue. En effet, l'entreprise MALET qui a réalisé les travaux de rénovation initiaux de la rue du Gabastou nous a fait parvenir un devis de 5 780 € HT pour la réfection du trottoir existant, non prévu dans la proposition initiale. La proposition est adoptée par le Conseil municipal. ».

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande à ce qu'il y ait si possible davantage de documents transmis avec l'ordre du jour et la convocation du Conseil municipal.

2. Location des appartements communaux

Monsieur le Maire fait une synthèse des appartements communaux qui connaissent un changement de locataire :

- 12 rue Adolphe Pédebidou : Départ le 31 décembre 2013 de Cécile BARBIN et Stephen FONTAINE. Loué depuis le 1er août 2014 à Sophie LONCAN pour un loyer de 418 €
- 4 rue Tramezaygues : Départ de Marie LOUSSERT le 30 juin 2014. Loué depuis le 1er août 2014 à Peter WILLIAN et Vidiane ROBERT pour un loyer de 450 €
- 3 rue du Gabastou : Départ d'Alain SEQAL le 30 juin 2014. Loué à Marie LOUSSERT depuis le 1er juillet 2014 pour un loyer de 390 €
- 2 rue Gerde 2ème étage : Départ d'Amélie KHELOUI le 28 février 2014. Loué à Eric SAUVAGE le 1er novembre 2014 pour un loyer de 395 €
- 2 rue Gerde RDC : Départ de Jesusa ANGEL le 31 août 2014. Loué à Didier PEREZ le 1er octobre 2014.

Le conseil municipal prend acte.

3. Bail de la brigade de Gendarmerie

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de la DDFIP accompagnée d'une proposition de nouveau bail pour la Gendarmerie avec une baisse du loyer proposée de plus de 18% sur trois ans, soit 13 000 € de perte annuelle de loyer à compter de la troisième année.

Première observation, Monsieur le Maire se dit choqué que personne n'ait demandé le moindre rendez-vous avec la nouvelle municipalité pour parler de ce sujet, d'autant qu'aucune décision formelle n'avait été prise en 2013, la question ayant seulement été évoquée.

Deuxième observation, l'administration n'a aucune obligation de suivre l'avis des domaines et peut passer outre, et cet avis ne s'impose pas non plus à la commune.

Troisième observation, comment expliquer qu'après plusieurs hausses successives, le loyer soit brutalement baissé sans explication, et ce par le même service ayant appliqué les révisions précédentes, si ce n'est par souci budgétaire de l'Etat de réduire autoritairement ses charges au détriment des collectivités, déjà pénalisées par la baisse des dotations ?

Quatrième observation, la clause introduite dans la proposition de bail, visant à rendre inopérante toute révision ultérieure du loyer, à la seule condition que l'administration ne soit jamais totalement d'accord avec le programme de travaux pris en charge par la commune, est purement et simplement léonine, et, comme telle, inacceptable.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de refuser cette proposition et de répondre au directeur de la Direction Départementale des Finances Publiques que la commune n'est pas d'accord pour les raisons évoquées et entend que le bail soit renouvelé aux conditions antérieures, c'est-à-dire avec révision du loyer soit 77 313 €/an à compter d'avril 2013 et rappel de loyer correspondant à compter de cette date.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Prévention de la venue des gens du voyage

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur la problématique des gens du voyage et rappelle la situation de l'an dernier. Les portails ont été soudés (entrée du stade, piscine, camping, et deux entrées sur la zone artisanale), la commune a acheté des enrochements, loué des bennes

à Veolia et a demandé à un agriculteur Monsieur DUBARRY s'il acceptait de mettre des animaux à l'intérieur. Pour l'avenir, la communauté de communes ayant remplacé deux bennes, la commune a proposé de lui racheter les anciennes à 1000€ les deux. Monsieur Frédéric PERRET informe le conseil de la satisfaction des riverains.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur l'acquisition proposée.

5. Projet de création d'une association des Bastides 65

Monsieur le Maire rappelle qu' à la suite d'une réunion de travail initiée par la commune et réunissant les 3 véritables bastides des Hautes-Pyrénées ainsi que plusieurs partenaires le 15 juillet dernier, a été envisagée la création d'une association regroupant les bastides proprement-dites mais aussi les « castelnau » et villages de caractère du département, afin de valoriser le patrimoine local et mettre en place des actions communes d'animation, à l'image de ce qui se passe dans les Pyrénées Atlantiques, déjà dotées d'une association de ce type, particulièrement dynamique.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire adhérer la commune de Tournay à une association loi 1901 à créer entre les communes intéressées.

6. Rentrée scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune est victime de son succès dans la mise en place des temps d'activité périscolaire, puisqu'il faut faire un recrutement supplémentaire sous forme d'un emploi aidé. Les effectifs sont les suivants :

Effectif total : 177 élèves, 121 en TAP (68 %)

- Ecole primaire Lordat : 114 inscrits (123 en 2013/2014), 86 en TAP (75%)
- Ecole maternelle Jammes : 63 inscrits (64 en 2013/2014), 35 en TAP (56%)

Le conseil municipal prend acte.

7. Projet de création d'EHPAD

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible d'avoir bon espoir que le département puisse bénéficier d'un appel à projet d'un EHPAD de 80 lits sur le secteur Tarbes/Bagnères-de-Bigorre. L'appel à projet pourrait sortir en 2016. Cette procédure ne dépend pas de la commune, qui a néanmoins à persuader des opérateurs de présenter un projet sur Tournay. Ces opérateurs sont soit des privés, soit des publics soit des associatifs. A ce jour, et suite aux contacts pris par la municipalité, il y a pour l'instant deux manifestations d'intérêt pour répondre à un futur appel à projet sur Tournay.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE déclare que l'intérêt de la commune est d'avoir de préférence une structure publique car plus accessible pour la population locale.

Le conseil municipal prend acte.

8. Projet de création d'une maison de la santé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la difficulté constatée sur le canton de Tournay de la baisse du nombre de médecins. Il est donc important d'engager une réflexion sur ce

sujet. Pour vérifier l'existence du besoin, la commune va faire réaliser une étude sur la demande de soins et prévoit d'organiser une rencontre avec les professionnels de santé. Pour le site envisageable, il y a deux possibilités : soit la commune (ou la communauté de communes) le crée soit elle l'achète. Il se trouve que le bâtiment situé en face du supermarché est vide à 80% et que le propriétaire cherche une solution. Monsieur le Maire a déjà demandé par écrit à France Domaine une évaluation domaniale à toutes fins utiles.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE informe le Conseil que le terrain de la gare pourrait être un lieu intéressant pour cette maison de la santé, notamment par sa proximité avec le centre-ville.

9. Choix du logo communal

Monsieur le Maire présente le nouveau logo proposé par l'agence multimédia tarbaise OTIDEA.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE regrette de faire un autre logo et de se détacher selon lui de l'histoire de Tournay.

La proposition est adoptée avec deux voix contre de Monsieur Francis ARTIGUE et Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.



10. Cotisation au Centre Local Information Coordination Gériatrique (CLIC) du Pays des Coteaux

Monsieur Jean-Claude DELAS explique les missions du CLIC. Il est en relation avec l'ADMR pour traiter des problèmes que les personnes ont dans le domaine de la santé (demande d'APA etc...). Il est proposé d'adhérer au CLIC pour une cotisation de 12 € par an. La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Cession des parcelles n°B812 et n°B820 (procédure complémentaire)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour pouvoir continuer la procédure de cession des parcelles n°B812 et n°B820, le Conseil municipal doit constater la désaffectation du service public et décider du déclassement du domaine public des parcelles, en réitérant son accord pour la cession aux conditions convenues

. Le conseil municipal approuve ces décisions avec trois voix contre de Monsieur Francis ARTIGUE, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE et Madame Muriel ROSSI.

12. Désignation des représentants à l'Office de Tourisme

Monsieur le Maire informe le Conseil que d'après les statuts de l'Office de Tournay, il y a comme membres de droit un collège de 8 élus. Le maire a convenu avec le Président de la communauté de communes d'avoir une répartition des 8 membres de ce collège entre quatre représentants de la commune de Tournay et quatre représentants de la communauté de communes hors Tournay. Monsieur le Maire propose outre le Maire, Madame Monique GAILHOU, Monsieur Régis PIERROT et Madame Véronique LARRONDO.

Après un échange entre Monsieur le Maire et Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE sur la question de la présidence actuelle de cette association, et après avoir fait valider le principe de la représentation de la commune par 4 membres du conseil, il est proposé un vote individuel :

- Camille DENAGISCARDE : Vote à l'unanimité (3 abstentions)

- Monique GAILHOU : Vote à l'unanimité (3 abstentions)
- Véronique LARRONDO : Vote à l'unanimité (3 abstentions)
- Régis PIERROT : Vote à l'unanimité (3 abstentions)

FINANCES

13. Tarifs des sorties de l'Accueil de Loisirs

Il est proposé au Conseil municipal de revoir les tarifs dans un souci de simplification et pour tenir compte du changement de prestataire de restauration collective. Les tarifs sont proposés comme suit :

A compter du 1 ^{er} janvier 2015					
Quotient		I (<400)	II (401 à 750)	III (751 à 1100)	IV (>1101)
Enfants domiciliés TOURNAY	Prix journée avec repas	6 €	9 €	10 €	11 €
	Prix journée sans repas	5 €	8 €	9 €	10 €
	½ journée sans repas	3 €	4 €	5 €	6 €
	½ journée avec repas	4 €	5 €	6 €	7 €
Enfants domiciliés HORS-TOURNAY	Prix journée avec repas	8 €	11 €	12 €	13 €
	Prix journée sans repas	7 €	10 €	11 €	12 €
	½ journée sans repas	5 €	6 €	7 €	8 €
	½ journée avec repas	6 €	7 €	8 €	9 €

La Caisse d'Allocation familiales étant partenaire financier de l'ALSH de Tournay, ils doivent être soumis à son approbation avant d'être validés en Conseil municipal. Ces tarifs seront donc envoyés à la CAF et soumis à approbation du prochain Conseil municipal.

14. Régie alimentation piscine

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour satisfaire un besoin de la population fréquentant la piscine municipale, des produits d'alimentation ont été proposés à la vente. Les tarifs ont été fixés comme suit :

- Boissons 33cL : 1 €
- Eau 50cL : 0,50 €
- Glaces fusées et bâtonnets vanille : 0,50 €
- Cookies : 2 €
- Choco : 2 €
- Friandises : 1 €

Les tarifs proposés sont approuvés à l'unanimité.

15. Bilan financier de la piscine

DEPENSES	
INVESTISSEMENT	
Travaux	6 826,40 €
FONCTIONNEMENT	
Personnel communal redéployé	6 306,19 €
Personnel communal supplémentaire (MNS)	3 908,10 €

Fioul	2 000,00 €
Eau	2 502,00 €
Administratif	413,35 €
<i>Total fonctionnement</i>	<i>15 129,64 €</i>
<u>TOTAL DEPENSES</u>	21 956,04 €

RECETTES	
Adultes journée (2,50 €) : 438	1 095 €
< 16 ans journée (2€) : 804	1 608 €
Cartes 10 jours adultes (22 €) : 9	198 €
Cartes 20 jours adultes (40 €) : 0	0 €
Cartes 10 jours enfants (18€) : 13	234 €
Cartes 20 jours enfants (30 €) : 13	390 €
Cartes 10 jours 3 enfants et + (35€) : 1	35 €
Cartes 20 jours 3 enfants et + (60€) : 0	0 €
Alimentation (dépenses déduites)	353,54 €
<u>TOTAL RECETTES</u>	3 913,54 €

<u>BALANCE GENERALE</u>	- 18 042,50 €
--------------------------------	----------------------

Le conseil municipal prend acte.

SERVICES MUNICIPAUX

16. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de deux agents communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'au dernier Conseil municipal, il avait été dit qu'il fallait augmenter la durée hebdomadaire de travail de deux agents communaux pour prendre en compte la réforme des rythmes scolaires. Il s'agit maintenant de formaliser ce besoin à savoir :

- De 28h à 30h hebdomadaires pour Stéphane ROUSSE
- De 31h30 à 35h hebdomadaires pour Marie-Thérèse CAZASSUS

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Création d'un poste d'agent d'animation en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Afin de prendre en compte la réforme des rythmes scolaires, et comme déjà indiqué, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le recrutement d'un agent d'animation supplémentaire dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ». La durée de ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément et la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

URBANISME

18. Institution du droit de préemption urbain

Afin de régulariser la situation actuelle de la commune, Monsieur le maire informe l'assemblée communale du régime du droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L211-1 et suivants et R211-1 et suivants du code de l'urbanisme, ouvert aux communes qui disposent d'un plan local d'urbanisme. Cette mesure permet à la commune de se porter acquéreur prioritaire des biens et immeubles en voie d'aliénation pour les actions et opérations d'aménagement, de protection ou pour constituer des réserves foncières. Il peut être institué sur tout ou partie des zones urbaines et des zones à urbaniser délimitées au plan local d'urbanisme. Ce droit de préemption urbain sera institué sur l'ensemble des zones U et secteurs subséquents et des zones AU et secteurs subséquents du plan local d'urbanisme approuvé le 9 novembre 2010.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones U et secteurs subséquents et zones AU et secteurs subséquents du Plan Local d'Urbanisme (tels qu'ils figurent au plan annexé à la présente), de donner délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L2122-17 et L2122-19 dudit code sont applicables en la matière.

19. Droit de préemption de la parcelle n°E 411 (3 rue Lacrampe Lousteau)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la transaction immobilière de cette parcelle. Il est proposé que la commune n'exerce pas son droit de préemption sur cette parcelle. La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Droit de préemption de la parcelle n°B 780 (2 rue du 19 mars 1962)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la transaction immobilière de cette parcelle. Il est proposé que la commune n'exerce pas son droit de préemption sur cette parcelle. La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Droit de préemption des parcelles n°B 654p, 1546p, 688, 689, 691 (La Serre, Camp de Lasbats)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la transaction immobilière de cette parcelle. Il est proposé que la commune n'exerce pas son droit de préemption sur cette parcelle. La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

22. Sécurisation de la route de Burg. Programme « Electrification Rurale » du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme « Electrification Rurale », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 35 000 €

Récupération TVA :	5 735,79 €
Fonds libre :	2 926,42 €
Subvention FACE :	23 411,37 €
Participation SDE :	2 926,42 €
TOTAL :	35 000 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, s'engage à garantir la somme de 2 926,42 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune.

23. Projet d'aménagement de la place d'Astarac (étude DDT)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'a été lancée une consultation afin de retenir un architecte pour une étude préalable à l'aménagement de la place dans le but de décanter toutes les questions que les élus et techniciens pourraient se poser avant de lancer la consultation définitive. Monsieur le Maire donne lecture du cahier des charges correspondant et propose de créer un comité de pilotage avec pour membres l'architecte retenu, l'ADAC, le CAUE, la DDT et tous les membres du conseil municipal qui seront disponibles.

Le conseil municipal prend acte.

24. Travaux de réhabilitation de la chaufferie de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la chaufferie de la salle des fêtes est tombée en panne pendant l'été. Afin de pouvoir la remettre en route rapidement, il est nécessaire de changer le brûleur. Une proposition de l'entreprise Bigorre Thermique a été faite pour un montant de 4 140 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

25. Plantation d'arbres route de Tarbes + esplanade de la gare

Monsieur le Maire informe le Conseil de la situation des arbres sur la route de Tarbes. De plus, il serait opportun de pouvoir planter des arbres sur l'esplanade de la gare que la commune vient d'acquérir pour pouvoir avoir de l'ombre et ainsi pouvoir l'exploiter pour diverses manifestations...Il est proposé de consulter M Bruinaud nouveau pépiniériste installé sur Tournay. Pour l'esplanade de la gare, Messieurs Régis PIERROT, Davis PAMBRUN et Jean-Louis GABAS iront voir sur place la situation.

26. Projet d'aménagement du SSIAD

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la création du SSIAD et donne lecture d'une partie du dossier réalisé par l'ADAC 65. Sur la base du programme présenté, il est proposé d'approuver ce programme, d'adopter l'enveloppe financière et d'autoriser à lancer la consultation des prestataires pour l'aménagement de l'ancienne caserne des pompiers.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande ce que va devenir le comité des fêtes et l'association du jumelage. Monsieur le Maire répond que pour le comité des fêtes, il est prévu d'aménager un local aux ateliers municipaux. Pour le jumelage, dont le local n'est pas en très bon état, Monsieur le Maire a informé le Président de l'association qu'une salle serait mise à disposition au coup par coup à la mairie, avec si nécessaire, une possibilité d'entreposage aux futurs ateliers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le programme proposé par Monsieur le Maire (aménagement du SSIAD dans le bâti existant, avec diminution de la surface à créer (salle réunion 40m²)), détermine l'enveloppe financière à hauteur de 172 249,84 € HT soit 207 000 € TTC, rappelle que l'opération est subventionnée à hauteur de 120 000 € par l'Etat au titre de la programmation DETR 2014, lance la consultation des prestataires d'études (maître d'œuvre et bureau de contrôle) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le maître d'œuvre retenu.

ASSOCIATIONS

27. Demande de subvention de fonctionnement de France Alzheimer Bigorre

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association France Alzheimer Bigorre. Monsieur le Maire affirme que ce n'est pas une association locale et propose donc qu'il n'y ait pas de subvention accordée. La proposition est approuvée à l'unanimité.

28. Demande de subvention de fonctionnement de l'association EN'RJ Yoga

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association EN'RJ Yoga. Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de 2013 soit 100 €. La proposition est approuvée à l'unanimité.

29. Demande de subvention de fonctionnement Club de l'Amitié de l'Arros

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association Club de l'Amitié de l'Arros. Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de 2013 soit 500 €. La proposition est approuvée à l'unanimité.

30. Demande de subvention de fonctionnement de l'association Francis Jammes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association Francis Jammes. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 150 €. La proposition est approuvée à l'unanimité.

31. Demande de subvention de fonctionnement de l'Association Départementale pour le don d'organes et de tissus humains

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association départementale pour le don d'organes et de tissus humains. Monsieur le Maire affirme que ce n'est pas une association locale et propose donc qu'il n'y ait pas de subvention accordée. La proposition est approuvée à l'unanimité.

32. Demande de subvention de fonctionnement de la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association départementale pour le don d'organes et de tissus humains. Monsieur le Maire affirme que ce n'est pas une association locale et propose donc qu'il n'y ait pas de subvention accordée. La proposition est approuvée à l'unanimité.

32.1. Demande de subvention de fonctionnement du Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention du Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles. Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de 2013 soit 250 €. La proposition est approuvée à l'unanimité.

33. Demande de salle de Madame CLAVERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de mise à disposition d'une salle communale pour une nouvelle association locale en cours de création à l'initiative de Madame CLAVERIE.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE déclare qu'il n'a aucun problème à prêter une salle à Madame CLAVERIE.

Monsieur le Maire va lui répondre que dans la mesure du possible la commune lui mettra à disposition une salle mais qu'il serait judicieux qu'elle se rapproche de l'association culturelle laïque qui a le même objet que son projet d'association.

SOCIAL

34. Demande d'aide financière d'Abderrahman AQLIBOUS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre reçue par Abderrahman AQLIBOUS demandant une aide financière de la part de la commune. Monsieur le Maire estime que ce jeune est méritant, qu'il a eu la mention Très Bien au baccalauréat, d'autant plus qu'il vient d'un milieu modeste. Monsieur le Maire informe le Conseil que l'amicale des sapeurs-pompiers a aussi été sollicitée par le Maire afin que la mairie et l'amicale puisse s'unir pour aider ce jeune. Monsieur le Maire propose de le soutenir à hauteur de 150 €. La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire donne lecture de la liste définitive des commissaires appelés à siéger à la commission des impôts, suite aux propositions initiales du conseil municipal :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
PIERROT Régis	PERRET Frédéric
GAILHOU Monique	DATAS-TAPIE Nicolas
PAMBRUN David	ROSSI Muriel
BRUZAUD Marie-Thérèse	PUEL Jean-René
GABAS Jean-Louis	SIMEON Christophe
ARTIGUE Francis	DUBARRY Jean-François
DUBARRY Dominique (propriétaire de bois)	GAILHOU Jean Etienne Raymond (propriétaire de bois)
FOURCADE Josette 65190 POUMAROUS	ARTIGUE Jean-Paul 18 Qua pe de castera 65190 OZON

2. Monsieur le Maire donne lecture des deux lettres de M POT et propose de l'autoriser à tailler les arbres de la commune. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme annuel de coupes proposé par l'ONF.

4. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande le sort réservé au tas de fumier à l'entrée de l'agglomération. Monsieur le Maire répond que ce sont les services du Conseil général de Tarbes qui ont indiqué avoir prévu d'enlever ledit tas. Une relance sera effectuée

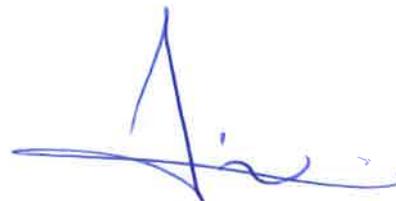
La séance est levée à 0h45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Monique GAILHOU



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2014

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2014**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 3 décembre 2014, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Catherine HOWARD,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique LARRONDO,

